

## Affaire Darmanin : l'enquête pour viol est classée sans suite



Cependant, Gérald Darmanin reste toujours visé par une autre enquête préliminaire pour "abus de faiblesse", a précisé le parquet de Paris à BFMTV.

Ce vendredi 16 février, l'enquête préliminaire pour "viol" visant Gérald Darmanin a, pour la seconde fois, été classée sans suite, ont indiqué l'avocate de la plaignante et le parquet de Paris. L'enquête "n'a pas permis d'établir l'absence de consentement", a expliqué le parquet à BFMTV. Cependant, Gérald Darmanin reste toujours visé par une autre enquête préliminaire, celle pour "abus de faiblesse", a précisé le parquet, cité par BFMTV. "Il est hors de question qu'on en reste là. Nous contestons l'appréciation portée à ce stade sur l'impossibilité de prouver l'absence de consentement", a réagi auprès de l'AFP Me Elodie Tuailon-Hibon, avocate de la plaignante. Cette dernière a encore la possibilité de déposer une plainte avec constitution de partie civile afin d'obtenir la désignation directe d'un juge d'instruction.

Patterson Spatz avait déposé une plainte en juin 2017 au parquet de Paris. Elle accusait l'actuel ministre de de l'Action et des Comptes publics d'avoir abusé d'elle et de sa confiance. Une enquête préliminaire avait alors été ouverte, mais la plaignante n'avait pas répondu aux convocations des enquêteurs, ce qui avait conduit la procédure à être classée sans suite. En janvier, la plaignante a envoyé un nouveau courrier au parquet de Paris, indiquant qu'elle souhaitait être entendue. L'enquête a donc été rouverte le 22 janvier et la plaignante entendue le 25 janvier.